

# Faire encore payer les pauvres ?

Category: Communiqués

écrit par jmfouquer | 4 août 2023

Le gouvernement vient de publier sa « lettre de cadrage »<sup>1</sup>[Réforme de l'assurance-chômage : le gouvernement envoie une lettre de cadrage aux partenaires sociaux pour négocier les nouvelles règles](#) pour imposer aux syndicats ses choix en matière d'indemnisation chômage. Il continue dans sa logique libérale : ne pas toucher aux cotisations et baisser les indemnisations.

La Première ministre avait pourtant annoncé renouer avec les syndicats début juillet pour inaugurer une phase d'écoute. La lettre de « cadrage » verrouillée – envoyée aux syndicats pour la pseudo-négociation Unédic – est une nouvelle insulte faite au syndicalisme. Cette manière de gouverner avec mépris est insupportable.

L'objectif principal est de faire des économies alors même que la situation financière de l'Unédic s'améliore. Une grande partie de la dette est due à la politique pendant la crise. Une partie du chômage partiel massif est, en effet, financée par l'Unédic.

Là encore, les salarié·es et les chômeur·euses payent les mesures de la crise Covid. Ce sont, d'ores et déjà, au moins 6 milliards par an qui sont économisés sur le dos des chômeur·euses et surtout des plus fragiles des précaires. N'oublions pas les exclusions de l'indemnisation qui font baisser le nombre des indemnisables.

Pire encore, le gouvernement va ponctionner entre 12 et 13 % des cotisations pour financer sa « politique d'emploi ». Ces sommes serviront à transformer **Pôle Emploi** en **France travail**.

L'objectif est connu : sanctionner les bénéficiaires du RSA et accorder des aides massives à l'apprentissage. Cela permet de faire baisser les chiffres du chômage sans efficacité certaine pour l'avenir des jeunes.

Est-ce dans un geste « d'apaisement » que le gouvernement sanctionne une deuxième fois celles et ceux dont l'âge de départ à la retraite a reculé en réduisant leurs droits de « chômeurs seniors » ?

Aujourd'hui, seuls 36 % des privé·es d'emploi sont indemnisé·es et 40 % vivent en dessous du seuil de pauvreté » (en prenant pour référence 60% du revenu médian).

**Une vraie réforme de l'assurance chômage doit être construite pour garantir une sécurité sociale pour toutes et tous.**

**En attendant, une mesure d'urgence sociale s'impose pour les minimas sociaux : « personne en dessous du seuil de pauvreté, 1 250 € pour toutes et tous ».**

---

Pour compléter, vous pouvez consulter :

- Mécomptes du chômage
- Qui donc est responsable du chômage ?
- Chômage, démocratie et écologie